

Contrat de diffusion électronique du rapport de projet de fin d'études

Entre

L'auteur, M
Ici dénommé "l'auteur"

Auteur du rapport de projet de fin d'études intitulé :

et

l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'auteur autorise l'ISAE à diffuser son rapport de projet de fin d'études dans le respect de ses droits de propriété intellectuelle. Cette autorisation est donnée pour la diffusion par intranet. Le support diffusé devra porter le nom de l'auteur et mentionner que ses droits de propriété intellectuelle sont réservés.

ARTICLE 2

La présente autorisation ne contraint pas l'ISAE à diffuser le rapport de projet de fin d'études en ligne. La diffusion du rapport de projet de fin d'études, même au sein de l'ISAE, est soumise à l'accord préalable du jury de soutenance.

ARTICLE 3

L'auteur est responsable du contenu de son œuvre.

L'auteur s'engage à retirer de son œuvre tout document et toute information pour lesquels il n'aurait pas obtenu les autorisations de reproduction, de représentation ou de diffusion nécessaires.

Fait à Toulouse le

Pour l'ISAE

L'auteur